



**Vingt-cinquième session**

Nairobi, 17-23 avril 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les  
établissements humains, y compris les questions de  
coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies pour les  
établissements humains**

**Rapport du Directeur exécutif**

**Additif**

**Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les  
organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des  
Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres  
partenaires du Programme pour l'habitat**

**I. Introduction**

1. Le présent rapport passe en revue les progrès de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et d'autres entités du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les partenaires du Programme pour l'habitat durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014.

**II. Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies  
pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat  
et des objectifs du Millénaire pour le développement et  
l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015**

**A. Assemblée générale**

2. Durant la période considérée, la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a été guidée par la résolution 68/239 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée préconisait que, dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, une attention appropriée soit accordée à l'urbanisation durable, réaffirmant la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur les contributions et le soutien nécessaires pour appuyer les travaux préparatoires. L'Assemblée générale s'est félicitée du Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019, a pris note de la réforme de la gouvernance en cours à ONU-Habitat et a encouragé le Comité des Représentants permanents à poursuivre l'examen des propositions faites, y compris les recommandations et les options concernant cette réforme, en vue de parvenir à un consensus sur la manière de mener l'examen

\* HSP/GC/25/1.

de la gouvernance. L'Assemblée générale a également proclamé le 31 octobre Journée mondiale des villes.

3. À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/226, a continué de préconiser que toute l'attention voulue soit accordée à l'urbanisation durable dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Elle a également encouragé de nouveau les États membres, ONU-Habitat et toutes les parties prenantes concernées à prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la résolution 24/4 du Conseil d'administration et prié le Directeur exécutif d'ONU-Habitat de renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de rester attentif aux besoins de ressources d'ONU-Habitat afin de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité, l'efficacités, la transparence et la responsabilité de l'Organisation dans l'exécution de son mandat. L'Assemblée a en outre reconnu que les responsabilités d'ONU-Habitat avaient, au fil des ans, considérablement évolué dans leur portée et leur complexité et que l'obligation qui lui était faite de fournir un soutien théorique et technique aux pays en développement avait changé s'agissant des villes et des établissements humains durables, comme il ressortait de son Plan stratégique pour la période 2014-2019.

## **B. Conseil économique et social**

4. Dans sa résolution 2014/30 relative aux établissements humains, le Conseil économique et social a pris note avec satisfaction du premier segment d'intégration du Conseil consacré à l'urbanisation durable et de l'attention portée au rôle de cette dernière en tant que moteur de changement pour instaurer et promouvoir un développement durable. Le Conseil a encouragé les gouvernements à accorder l'attention voulue au rôle de l'urbanisation et des établissements humains dans le développement durable, dans le cadre de leurs plans nationaux de développement, afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée des différentes politiques sectorielles menées dans les villes et, plus généralement, dans les établissements humains, et de formuler et mettre en œuvre des politiques nationales en matière de développement urbain.

## **C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

5. ONU-Habitat a continué de participer aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois composantes, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Le Comité de haut niveau sur les programmes a retenu l'urbanisation durable comme domaine d'intervention stratégique pour ses travaux. Le document de politique générale sur le thème « L'urbanisation et le développement durable : vers un nouvel agenda des Nations Unies pour les villes », qui sera rédigé par un groupe de travail spécial du Comité (CEB/2014/6, par. 53), sera capital pour renforcer l'engagement du système des Nations Unies en vue d'un développement urbain durable.

## **D. Autres mécanismes interinstitutions**

6. ONU-Habitat a intensifié sa participation aux travaux du GNUD aux niveaux mondial et régional, en sa qualité de membre coopté du Groupe consultatif du GNUD pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. À ce titre, ONU-Habitat a représenté le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En 2014, ONU-Habitat a mené, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les consultations du GNUD sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Les résultats de ces consultations, rassemblés dans le rapport *A Million Voices: The World We Want*, ont servi de base au rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/69/700). Au niveau des pays, le PNUD s'est révélé un partenaire crucial pour ONU-Habitat, en particulier dans la région de l'Amérique latine, où il appuie l'exécution d'activités au Brésil, en Colombie, à Cuba, en Équateur et au Mexique. Ces deux organismes travaillent aussi ensemble en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine pour y améliorer les conditions de vie en zone urbaine.

7. ONU-Habitat a poursuivi son engagement auprès du Mécanisme d'intégration des droits de l'homme du GNUD en apportant son concours à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et en lançant avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un projet conjoint visant à renforcer l'engagement auprès des mécanismes de défense des droits de l'homme en surveillant l'application des recommandations et des conclusions d'observations des mécanismes des

Nations Unies en matière de droits de l'homme, en particulier dans le contexte de l'examen universel effectué périodiquement par le Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, ONU-Habitat contribue activement aux activités du Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition, en s'appuyant sur ses propres travaux concernant la résilience des villes, en vue de faciliter les convergences entre la communauté humanitaire et la communauté du développement.

8. ONU-Habitat apporte son soutien à un groupe de travail sur le développement durable des villes de l'Équipe régionale du GNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de concert avec le FNUAP, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUE et le secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR). ONU-Habitat a dirigé une équipe spéciale sur l'urbanisation de l'Équipe régionale du GNUD pour la région Asie-Pacifique, composée de 14 agences, dont les travaux ont porté notamment sur la préparation d'un guide à l'intention des équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles puissent faire face de manière concertée aux nombreux défis que pose l'urbanisation dans la région Asie-Pacifique, et aussi en saisir les opportunités. ONU-Habitat participe également aux travaux de l'Équipe régionale du GNUD pour les États arabes.

#### **Collaboration interorganisations à des fins humanitaires**

Pendant la période considérée, les compétences d'ONU-Habitat face aux crises urbaines lui ont valu la reconnaissance accrue du système des Nations Unies. ONU-Habitat est membre des agents principaux et du groupe de travail du Comité permanent interorganisations ainsi que du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Les agents principaux jouent un rôle critique en évaluant les situations humanitaires d'urgence afin de déterminer le niveau d'intervention requis. Un nombre sans précédent d'urgences de niveau 3, au rang de catastrophes, se sont produites récemment (en Iraq, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud) ainsi que d'urgences de niveau 2 (au Pakistan, en Serbie et dans l'État de Palestine). ONU-Habitat a participé et contribué activement à la fourniture d'une assistance technique pour aider les États membres touchés. ONU-Habitat préside le groupe de référence du Comité permanent interorganisations chargé de relever les défis humanitaires dans les zones urbaines, donnant ainsi davantage de visibilité aux questions préoccupantes pour les villes et incitant les institutions à repenser la manière dont elles conçoivent les interventions d'urgence en zone urbaine. En tant que point focal en matière de logement, terres et propriété du Groupe sectoriel global chargé de la protection, présidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU-Habitat a apporté un soutien critique à un certain nombre de pays aux prises avec des défis urbains et continue d'apporter une direction technique aux groupes d'activité sur le logement et le relèvement d'urgence. ONU-Habitat contribue aussi à des projets d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de subsistance dans des situations d'urgence en zone urbaine; à la planification d'établissements humains durables; et à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps accueillant des réfugiés syriens et dans les établissements urbains spontanés de réfugiés au Liban et en Jordanie. Un programme novateur de relogement de personnes déplacées en Iraq s'efforce d'apporter des solutions durables en donnant aux autorités locales, au secteur privé et à la communauté l'initiative de déterminer comment intégrer le logement urbain et le développement économique local. Un programme conjoint pour le règlement des conflits au sujet des terres a également été mis en place pour les déplacés internes en République démocratique du Congo.

ONU-Habitat a apporté sa contribution au Mécanisme interorganisations d'intervention rapide mis en place pour élargir la capacité du système des Nations Unies à faire face aux situations de crise. L'Organisation travaille également en étroite coopération avec le secrétariat du Sommet humanitaire mondial qui se tiendra en 2016 en élaborant des pistes de réflexion sur les problèmes urbains dans le cadre des thèmes pertinents, et en recrutant des experts compétents dans tous les domaines concernant les villes : risques, résilience, salubrité, sécurité alimentaire, violences en milieu urbain. Des liens seront également noués avec le secrétariat d'Habitat III. En outre, ONU-Habitat a détaché du personnel auprès de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ébola afin d'aider à relever les défis urbains posés par cette épidémie.

9. ONU-Habitat a participé à la réunion d'un groupe d'experts consacrée au Forum politique de haut niveau sur le développement durable tenue à New York les 3 et 4 avril 2013 et un représentant de l'Organisation a fait une déclaration à la réunion inaugurale du Forum à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

10. Avant l'établissement du secrétariat d'Habitat III en juillet 2014, le système des Nations Unies et la Banque mondiale ont été mobilisés pour préparer la conférence. Trois réunions de coordination

ont eu lieu, à Genève en juillet 2013, à New York en novembre en 2013 et durant la septième session du Forum urbain mondial à Medellín (Colombie) en avril 2014.

11. ONU-Habitat a continué de jouer un rôle important au sein du Réseau interinstitutions sur l'épanouissement des jeunes, apportant un soutien particulier à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Le premier rapport sur le Programme d'action est paru en 2014. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Habitat ont convoqué au siège de l'UNESCO à Paris, en juin 2014, une réunion d'un groupe d'experts sur la jeunesse et l'engagement civique, où ont été abordées, entre autres, les questions de la singularité de l'urbanisation dans le monde en développement, où les villes facilitent l'engagement des jeunes dans la vie politique, sociale et économique. La réunion a inspiré le contenu du Rapport mondial sur la jeunesse 2015.

12. Un groupe de travail des Nations Unies sur la transparence a été créé en janvier 2013 avec l'assistance du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant que plateforme pour que les organismes des Nations Unies puissent discuter de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture, dans le contexte de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. ONU-Habitat préside le groupe de travail depuis février 2014. Trois réunions ont eu lieu en 2013-2014, rassemblant des représentants de 19 organisations multilatérales. Des ateliers ciblés sur la transparence ont été tenus avec le PNUE à Nairobi en mars 2013 et avec l'UNESCO à Paris en août 2013.

13. ONU-Habitat a pris part à la réunion du Groupe consultatif interorganisations des Nations Unies et des organisations internationales pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et à la réunion du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés tenue en mars 2013.

14. Dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies sur la promotion de la gouvernance locale et la décentralisation de la prestation des services en Somalie, ONU-Habitat est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies et appuie le *New Deal* pour la Somalie ainsi que le plan en six points du Gouvernement somalien. ONU-Habitat apporte sa participation dans plusieurs domaines : planification des villes; gouvernance des terres et législation foncière; finances municipales, y compris le calcul de l'impôt foncier à l'aide des systèmes d'information géographique (SIG); gestion des déchets solides; et renforcement des capacités des administrations locales, y compris le personnel et l'infrastructure physique. ONU-Habitat participe également à la programmation conjointe avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE et la Banque mondiale en faveur de la République démocratique du Congo.

### **III. Coopération avec le Bureau du Secrétaire général et les organes des Nations Unies**

15. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2013/68) a servi de base aux négociations sur la résolution du Conseil économique et social relative aux établissements humains. ONU-Habitat continue, en sa qualité de chef de file du système des Nations Unies dans le domaine du développement urbain durable, de travailler par l'intermédiaire du Conseil économique et social à la promotion du Programme pour l'habitat. Deux manifestations importantes concernant le développement urbain ont eu lieu dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil en 2013 : la table ronde ministérielle de haut niveau sur la maîtrise des tendances mondiales simultanées que sont l'urbanisation et la croissance démographique de la jeunesse et une réunion du Comité de coordination interinstitutions pour Habitat III. Le premier segment d'intégration du Conseil économique et social, en mai 2014, qui était axé sur l'urbanisation, a conduit à l'adoption de la résolution 2014/30.

16. ONU-Habitat a continué d'appuyer directement le Bureau du Secrétaire général dans les domaines de l'urbanisation et du développement des établissements humains, en mettant l'accent sur les changements climatiques, la législation foncière, la gouvernance et la jeunesse. En partenariat avec les réseaux de villes et un large éventail d'autres partenaires, ONU-Habitat travaille à des initiatives de suivi découlant du Sommet sur les changements climatiques de 2014 : le Pacte des maires et l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique.

17. Le Groupe sur l'état de droit du Bureau exécutif du Secrétaire général a demandé à ONU-Habitat d'élaborer une note d'orientation indiquant comment l'Organisation pourrait être mieux à même de s'attaquer aux conflits ayant trait à l'occupation des terres sur une plus grande échelle. ONU-Habitat dirigera la première phase du cadrage, avec un appui solide du Département des affaires

politiques et du Département des opérations de maintien de la paix. ONU-Habitat a continué d'apporter son soutien tant à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs qu'à la Conférence internationale sur les Grands Lacs consacrée aux questions de terres et de propriété foncière. L'Organisation participe activement au Partenariat Union européenne-Nations Unies sur les terres, les ressources naturelles et la prévention des conflits et elle est co-auteur du document stratégique pour la prochaine phase, qui mettra davantage l'accent sur la dimension régionale des Grands Lacs. En outre, en 2013-2014, l'Organisation a fourni une assistance à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région dans les domaines intéressant la gestion des terres, l'énergie et les moyens de subsistance des jeunes citoyens.

18. L'épanouissement de la jeunesse est un domaine crucial de l'action des Nations Unies. ONU-Habitat a apporté sa contribution à la Conférence mondiale sur la jeunesse tenue au Sri Lanka en mai 2014 ainsi qu'à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la jeunesse menée en septembre 2014 pour faire prendre conscience de la situation critique à laquelle se trouve confrontée la jeunesse somalienne, en pleine expansion. Le premier Forum mondial sur les politiques de la jeunesse s'est tenu à Bakou, sous l'égide du Bureau de l'Envoyé spécial, en partenariat avec le Gouvernement de l'Azerbaïdjan, ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies.

19. Par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale mandaté par le Conseil économique et social, ONU-Habitat s'est activement engagée dans le Mécanisme pour la région Asie-Pacifique, en participant à de nombreuses réunions de haut niveau durant la période considérée et en jouant un rôle actif au sein des groupes de travail thématiques sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe. L'Organisation était également représentée aux réunions du Mécanisme pour l'Afrique, y compris à la retraite sur la collaboration entre l'Union africaine et les Nations Unies à l'appui des questions émergentes, en particulier la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014-2017 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

#### **IV. Coopération avec les bureaux, départements, organismes, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies**

20. ONUSIDA et ONU-Habitat ont publié en 2014 un rapport sur le VIH dans les villes. Ce rapport avait pour objet de faire un tour d'horizon de la pandémie de VIH dans les zones urbaines des pays en développement, en mettant en évidence les différences au sein des villes, et d'introduire un cadre de programmation pour l'action des villes. Une réunion tenue à Paris en décembre 2014, à laquelle participaient des maires de France et des représentants d'ONUSIDA et d'ONU-Habitat, notamment, a adopté la Déclaration de Paris « Mettre fin à l'épidémie de Sida : les villes s'engagent ».

21. Durant la période considérée, ONU-Habitat, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé l'initiative conjointe « Des villes sûres et accueillantes pour toutes et tous » à l'appui de la sécurité urbaine dans les espaces publics de huit villes : Douchanbe, le Grand Manille, le Grand Beyrouth, Marrakech (Maroc), Nairobi, Rio de Janeiro (Brésil), San José et Tegucigalpa. Cette initiative repose sur le recours à des approches novatrices, sensibles aux préoccupations des femmes, et fondées sur des données factuelles. Elle permettra aux autorités locales, aux organisations de femmes et de jeunes et aux organismes de protection de la petite enfance de prendre des mesures appropriées pour améliorer la sécurité et prévenir et réduire la violence, y compris les abus sexuels et le harcèlement des femmes et des filles.

22. ONU-Habitat a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales au lancement d'une initiative pour la mobilité électrique dans les villes, qui a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant l'adoption généralisée de la mobilité électrique dans les zones urbaines. On compte ainsi que, d'ici 2030, les véhicules électriques à usage individuel auront capté 30 % de parts du marché.

23. ONU-Habitat continue de participer, au plus haut niveau, aux activités du Groupe de gestion de l'environnement et, dans le domaine technique, aux activités des Groupes de gestion des questions relatives à la biodiversité et à l'économie verte. Lorsqu'il s'est réuni en septembre 2014, le Groupe de gestion de l'environnement s'est penché sur l'élaboration possible d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies, les progrès de la réduction des émissions de carbone dans tout le système et la nécessité de réévaluer les objectifs du Groupe suite à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

24. ONU-Habitat continue également de travailler en étroite collaboration avec le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones. Un membre du Forum permanent a participé à la table ronde sur les questions autochtones et les villes à la septième session du Forum

urbain mondial et ONU-Habitat a participé à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones tenue en septembre 2014.

25. La FAO et ONU-Habitat ont continué de travailler ensemble à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, endossées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO en 2012. L'élaboration conjointe d'une application des Directives se poursuit, tout comme leur intégration dans les travaux du Réseau mondial d'outils fonciers et la programmation de la FAO à tous les niveaux.

26. ONU-Habitat s'efforce, avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), de renforcer la sécurité d'occupation des terres et l'accès aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe. En 2013, ONU-Habitat et le FIDA ont signé un accord sur trois ans visant à mettre au point et intégrer des outils et des approches en faveur des pauvres en vue d'assurer la prise en compte des droits fonciers et des droits d'accès aux ressources naturelles dans les programmes de gestion des ressources naturelles du Fonds.

27. ONU-Habitat a obtenu le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à la 105<sup>e</sup> session du Conseil, en 2014. ONU-Habitat s'est aussi engagée à approfondir ses relations de travail avec l'OIM dans le cadre de ses opérations au niveau des pays et au niveau politique, spécialement durant la préparation de la Conférence ministérielle sur les migrants et les villes prévue en 2015 et les préparatifs d'Habitat III. Les projets conjoints en cours au Népal, en Haïti, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines, en Iraq et au Mozambique ont comporté des travaux sur les questions foncières, la reconstruction de logements et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des services d'experts-conseils pour une architecture résiliente.

28. ONU-Habitat participe à la préparation de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra au Japon en 2015. Elle participe également aux partenariats constitués pour mettre en œuvre la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et, avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, au programme sur la réduction des risques et la résilience des villes en Afrique lusophone, qui vise à développer les moyens dont disposent les municipalités pour faire face à d'éventuelles catastrophes.

29. L'UNICEF apporte son aide à ONU-Habitat dans le cadre d'une série de projets de réduction des risques comprenant notamment des projets de protection de la sécurité des personnes et d'atténuation des risques au Mozambique et à Madagascar. Au Mozambique, les travaux prévoient la révision des codes du bâtiment et des normes de construction des écoles, ainsi que la mise au point de programmes scolaires sur la réduction des risques et d'outils d'évaluation des suites des catastrophes.

30. La CEA a rétabli sa Section urbaine pour renforcer ses travaux sur l'urbanisation en tant que facteur clé de la transformation structurelle de l'Afrique. Dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre ONU-Habitat et la CEA en 2012, ONU-Habitat a continué d'apporter son soutien au Consortium pour l'Initiative sur les politiques foncières, qui bénéficie également du soutien de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine. ONU-Habitat, qui fait partie du Comité directeur de l'Initiative, a dirigé le volet consacré au développement des capacités pour la gouvernance des terres, dans le but d'aider les États membres à donner suite à la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptée par les Chefs d'État de l'Union africaine en 2009.

31. En outre, ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec la CEA et le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le service public, la décentralisation, la gouvernance locale et le développement urbain, à la mise en œuvre du nouvel « Agenda urbain pour l'Afrique », y compris à la préparation des rapports nationaux d'Habitat III, au renforcement des capacités des partenaires du Programme pour l'habitat au niveau sous-régional, aux dialogues sur les politiques et à la recherche appliquée, dans le but de faciliter la préparation et l'adoption du rapport régional et de la position africaine à Habitat III. On espère que ce partenariat donnera davantage de visibilité à l'urbanisation et permettra de consolider les partenariats entre les acteurs étatiques et non-étatiques en vue de l'adoption d'un nouvel agenda urbain.

32. En 2013, ONU-Habitat a lancé, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), une initiative, financée par le Compte de développement, visant à évaluer la vulnérabilité des villes aux changements climatiques et à articuler les options d'adaptation pour trois villes de Fidji, de Vanuatu et de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un guide rapide a été élaboré et sera largement diffusé dans la région Asie-Pacifique. La CESAP et ONU-Habitat ont également lancé une initiative sur la sécurité d'occupation destinée à la région Asie-Pacifique. Ces deux organisations ont également mené des consultations multipartites, en partenariat avec la FAO et la

Fédération internationale des géomètres. De plus, avec l'appui de la CESAP, ONU-Habitat développera les capacités des partenaires du Programme pour l'habitat de manière qu'ils puissent engager des dialogues et des programmes sur la politique à mener dans la région Asie-Pacifique, dans le contexte des objectifs de référence mondiaux.

33. ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de l'ONU ont collaboré à l'établissement d'un rapport sur la mesure du déficit de logements dans la région de l'Amérique latine. Les principales conclusions de ce rapport ainsi que des études de cas ont été présentées à la septième session du Forum urbain mondial. La CEPALC a également contribué à l'établissement du plan de travail pour la formulation de la politique nationale de la Colombie pour le réseau des villes ainsi qu'au renforcement de l'Association des villes colombiennes.

34. Depuis le milieu de l'année 2014, ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'ONU. L'Organisation a participé à la vingt-huitième session ministérielle de la CESAO tenue à Tunis en septembre 2014 et à la réunion d'un groupe d'experts sur le développement social inclusif dans la région arabe tenu à Beyrouth en novembre 2014, qui a permis de mieux comprendre le rôle des villes dans la promotion de l'intégration sociale et spatiale. En outre, ONU-Habitat apporte son concours à la rédaction du chapitre sur la durabilité urbaine d'un rapport de la CESAO sur le développement durable dans la région arabe. La CESAO participera à la dernière phase de l'élaboration de la stratégie arabe pour le logement et le développement durable, élaborée par ONU-Habitat, et dirigera également les préparatifs d'Habitat III dans la région.

35. ONU-Habitat a fourni à l'UNESCO une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans le domaine du développement urbain durable à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et aussi pour l'élaboration de l'Index mondial des villes apprenantes, mis au point par l'UNESCO. De son côté, l'UNESCO a continué d'apporter sa contribution à l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, que dirige ONU-Habitat.

36. En mars 2013, les Directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat ont discuté de la collaboration entre leurs deux organisations et envisagé des moyens de renforcer leur entente et de mener des programmes conjointement. C'est ainsi que le Partenariat pour des villes plus vertes a été lancé lors du Forum urbain mondial en avril 2014. Les deux organisations ont facilité la formation du secrétariat du Forum pour des transports durables en Afrique, dont la première réunion d'experts et la première conférence ministérielle se sont tenues à Nairobi en octobre 2014. ONU-Habitat et le PNUE sont aussi coprésidents du Comité directeur de l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Un cadre de surveillance unifié pour l'après-2015 est actuellement mis en place avec l'appui de l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Au Kenya, les deux organisations apportent leur soutien au Plan d'action national sur les changements climatiques, avec un financement du Département pour le développement international (Royaume-Uni), en menant un projet conjoint qui visera à réduire les émissions du secteur des transports dans les principales villes du pays. En Asie, les deux organisations collaborent à l'élaboration d'une proposition pour l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes, qui concernera le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh, l'Indonésie et les Philippines.

37. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a participé à d'importants dialogues sur le climat, notamment à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Varsovie en 2013; à une réunion technique d'experts de pays parmi les moins avancés, convoquée sous les auspices de la Convention-cadre, consacrée aux plans nationaux d'adaptation; au Forum sur les expériences et les meilleures pratiques des villes et des autorités sous-nationales en matière d'adaptation et d'atténuation, qui s'est déroulé à Bonn en 2014 et qui était présidé par le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat; ainsi qu'à la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue à Lima en 2014.

38. ONU-Habitat appuie l'exécution de deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui concernent l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda, où le PNUE est l'agent d'exécution du FEM et ONU-Habitat un partenaire d'exécution. Les projets menés en Afrique orientale sont axés sur des transports durables et la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le FEM et ONU-Habitat étaient représentés, respectivement, lors d'une réunion du Comité consultatif de l'Initiative « villes et changement climatique » d'ONU-Habitat et lors d'une réunion consultative du FEM sur le projet pilote d'approche intégrée pour des villes durables. Le FEM figure sur la liste des partenaires de l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique.

39. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, s'efforce avec ONU-Habitat d'encourager les gouvernements à prendre leurs responsabilités en assurant

l'exercice de ce droit, y compris en s'attaquant au problème des sans-abris. Plus spécifiquement, ONU-Habitat a appuyé la notion de sécurité d'occupation, notamment en apportant son concours à la rédaction du rapport du Rapporteur spécial sur la sécurité d'occupation, y compris pour les citadins pauvres (A/HR/22/46). ONU-Habitat a aussi apporté sa contribution au manuel sur la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement intitulé *Realizing the Human Rights to Water and Sanitation* écrit par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement.

40. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et ONU-Habitat ont signé un mémorandum d'accord général pour la promotion d'industries et de technologies urbaines plus propres dans le cadre de projets et programmes de coopération technique conjoints.

41. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les deux organisations ont élargi leurs travaux conjoints sur le droit au logement et les expulsions forcées pour y inclure le soutien du Haut-Commissariat à l'intégration institutionnelle d'une approche du développement urbain durable reposant sur les droits de l'homme. Elles ont publié ensemble la Fiche n° 25/Rev.1 sur les expulsions forcées, produit un enregistrement vidéo sur les expulsions forcées et fait paraître en 2014 un rapport paru sous le titre *Losing Your Home: Assessing the Impact of Eviction* (perdre son foyer : évaluer l'impact de l'expulsion), qui a été largement diffusé. Les deux organisations collaborent également à des recherches sur les droits de l'homme dans les domaines des transports, de l'énergie et du drainage.

42. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), à sa vingt-deuxième session, et le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, à sa vingt-quatrième session, ont adopté des résolutions complémentaires sur l'action à engager pour améliorer la sécurité dans les villes, en particulier pour renforcer les directives concernant la mise en œuvre des programmes de prévention de la criminalité au niveau local et élaborer des directives à l'échelle du système des Nations Unies pour des villes plus sûres. En outre, des documents de projet conjoints sur la surveillance de la sécurité dans les villes d'Afrique et d'Amérique latine pour 2016 et 2017 ont été établis. Un autre document de programme conjoint sur l'amélioration de la santé dans les villes, pour aider les États membres et faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 est en voie de préparation, en coopération avec la Banque mondiale.

43. L'UNOPS continue de fournir à ONU-Habitat un soutien important pour son Réseau mondial d'outils fonciers et d'autres projets menés dans la région Asie-Pacifique ainsi qu'au Brésil et en Arabie saoudite.

44. ONU-Habitat a coprésidé, avec le FNUAP, l'OIM et le Département des affaires économiques et sociales, deux retraites techniques, qui ont eu lieu à Genève, en vue d'élaborer avec les acteurs de la société civile des indicateurs de l'urbanisation durable faisant l'objet d'un consensus. Cet aspect est, au sein de la dynamique de la population, l'un de quatre domaines d'action prioritaires examinés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

45. ONU-Habitat travaille avec le Groupe de coordination des Nations Unies sur l'état de droit et le Groupe des ressources, pour déterminer comment promouvoir l'intégration des droits de l'homme et de l'état de droit comme question transversale dans toutes les organisations; comment promouvoir la coopération à l'échelle du système sur l'état de droit et les questions relatives aux droits de l'homme, y compris le détachement croisé de personnel; et comment concevoir des approches communes en matière de ressources et d'administration.

46. ONU-Habitat est membre du Comité consultatif du Groupe de la Banque mondiale sur le cadre d'analyse de la gouvernance foncière, et les deux organisations continuent de collaborer pour mettre en place ce cadre à l'échelon national, y compris en République démocratique du Congo et en Iraq. Les deux organisations ont aussi entrepris d'élaborer et de tester un cadre, des méthodes et des outils pour évaluer et suivre les questions foncières, en mettant l'accent sur la sécurité d'occupation, l'élaboration de codes du bâtiment pour assurer la résilience des villes et un développement urbain durable, et en créant des partenariats pour sous-tendre les efforts en matière de mesure, de recherche et de renforcement des capacités. Une série d'indicateurs mondiaux sur les terres et la sécurité d'occupation est en cours d'élaboration et servira à éclairer le programme de développement pour l'après-2015; et une étude de faisabilité sur la collecte de données à l'échelle nationale a été entreprise.

47. ONU-Habitat et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont élargi leur partenariat en matière de santé urbaine aux fins des travaux normatifs et des opérations sur le terrain, en particulier dans les domaines prioritaires ci-après : la réduction de l'impact des polluants atmosphériques à courte durée de vie sur la santé, avec l'aide des autorités locales; la conception et la planification des villes et

leur impact sur la prévention et le contrôle des maladies non contagieuses; les interventions stratégiques en matière d'assainissement, de gestion des déchets et de drainage dans les zones urbaines; l'évaluation des risques de maladie dans les zones urbaines; et les interventions en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes en cas d'urgence. ONU-Habitat a par ailleurs été sollicitée par l'OMS et par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ébola en vue de donner les conseils d'experts spécialisés dans la lutte contre ce virus dans les villes, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, en particulier pour aider à améliorer l'intervention en zone urbaine, jugée essentielle pour surmonter la crise.

## V. **Coopération avec les organisations intergouvernementales et les institutions de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies**

48. ONU-Habitat a appuyé la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain qui s'est tenue à N'Djamena en février 2014. L'institutionnalisation de la Conférence dans le cadre de l'Union africaine a été finalisée en juillet 2014 avec l'établissement du huitième Comité technique spécialisé, sur le service public, la décentralisation, la gouvernance locale et le développement urbain.

49. ONU-Habitat a continué de participer régulièrement aux réunions du Conseil des ministres arabes du logement et de la construction de la Ligue des États arabes et de son Comité consultatif technique. Les deux organisations ont mis en place un comité conjoint également composé de représentants des États arabes pour faciliter l'élaboration d'une stratégie du logement et du développement urbain pour les pays arabes. Les deux organisations collaborent également à la création et au lancement du Forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain, qui devrait se réunir en Égypte en 2015. La Ligue des États arabes sera un partenaire régional essentiel dans les préparatifs d'Habitat III.

50. ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine, dans le cadre de l'Agenda urbain pour l'Afrique, notamment à une initiative des Présidents ghanéen et nigérian visant à promouvoir l'urbanisation en tant que moteur de transformation sous-tendant le développement de l'Afrique dans le contexte de l'Agenda 2063 et à renforcer la participation de l'Afrique à la réalisation des objectifs mondiaux du programme de développement pour l'après-2015, d'Habitat III et des objectifs de développement durable, entre autres. Sur cette base, ONU-Habitat appuiera le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le service public, la décentralisation, la gouvernance locale et le développement urbain. Une conférence s'est tenue en décembre 2013 pour lancer ce partenariat, qui a pour but de renforcer la participation des partenaires du Programme pour l'habitat dans la promotion d'une urbanisation durable dans la région.

51. Le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) a lancé un programme participatif pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, qu'ONU-Habitat mène dans 34 pays ACP. Le secrétariat a pris part à des manifestations de haut niveau, en particulier à la septième session du Forum urbain mondial et à la deuxième Conférence internationale tripartite sur l'urbanisation durable pour éradiquer la pauvreté urbaine, tenue à Kigali en septembre 2013. Ce partenariat tripartite est composé des pays ACP, de la Commission européenne et d'ONU-Habitat. L'Organisation a également appuyé la cinquième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, tenue à Séoul en novembre 2014, qui avait pour thème « l'égalité des chances pour le développement durable ».

52. L'Union européenne a appuyé la mise en œuvre du programme d'ONU-Habitat en Indonésie, en Inde, en Afrique du Sud et au Brésil (élaboration de stratégies urbaines à faibles émissions), Afghanistan (amélioration des établissements humains et intégration des déplacés internes), Sri Lanka (reconstruction de logements), Somalie (approvisionnement en eau et création d'emplois), Népal (logements durables), État de Palestine (réhabilitation de logements, planification urbaine), Myanmar (changements climatiques) et Haïti (reconstruction), en plus des 34 pays ACP bénéficiant du programme d'amélioration des taudis et des bidonvilles.

53. Pour renforcer ce partenariat, ONU-Habitat et le Comité des régions de l'Union européenne ont renouvelé leur mémorandum d'accord en octobre 2013, dans le but de promouvoir, au niveau des pouvoirs sous-nationaux et des autorités locales, le concept d'agglomérations, de villes et de régions socialement et écologiquement viables. La coopération entre ONU-Habitat et le Parlement européen s'est poursuivie à un haut niveau depuis l'adoption de la Déclaration de Bruxelles en 2011. Dans le sillage de la réunion de la Conférence des Présidents le 11 décembre 2014, l'intergroupe URBAN a été officiellement rétabli au sein du Parlement européen pour la période 2014-2019.

54. ONU-Habitat a apporté son concours à l'élaboration de la stratégie de coopération pour le développement urbain de la Commission européenne et engagé avec différents services de la Commission des dialogues sur le développement urbain et les changements climatiques, la sécurité d'occupation et le programme de développement pour l'après-2015. En 2013, ONU-Habitat a pour la première fois été admis en qualité d'observateur permanent aux réunions du Groupe sur le développement urbain de l'Union européenne, aux réunions subséquentes des Directeurs généraux et aux réunions ministérielles. Ce statut sera crucial pour préparer la contribution européenne à Habitat III.

55. ONU-Habitat et le secrétariat du Commonwealth ont mobilisé conjointement des représentants de la jeunesse qui contribueront à l'élaboration d'indicateurs sur la jeunesse aux fins du programme de développement pour l'après-2015, recommandés pour inclusion dans les objectifs de développement durable.

56. ONU-Habitat a travaillé en collaboration avec les ministres du logement et du développement durable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (connus sous l'acronyme espagnol MINURVI) et la CEPLAC à la production d'un rapport sur la mesure du déficit de logements dans la région. Le rapport final a été présenté à la vingt-troisième réunion de l'Assemblée générale de la MINURVI tenue en août 2014 à Mexico. ONU-Habitat a continué d'aider le secrétariat général et technique de la MINURVI à mettre sur pied son programme technique.

## **VI. Coopération avec les partenaires au développement et les institutions financières**

57. L'Agence japonaise de coopération internationale a aidé ONU-Habitat à mener des activités à grande échelle dans des zones de conflit et d'urgence, en particulier en Afghanistan, au Myanmar et au Soudan du Sud. Le Gouvernement néerlandais a alloué des fonds à ONU-Habitat pour la fourniture d'un appui technique à des solutions durables pour la réinstallation et l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées en période suivant une crise, en particulier en République arabe syrienne. Un nouveau partenariat s'est établi entre ONU-Habitat et le Ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques (BMZ) en vue d'interventions dans trois villes syriennes aux prises avec des situations conflictuelles complexes.

58. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement a apporté son soutien à ONU-Habitat tant à l'appui d'initiatives internes qu'à l'appui d'opérations menées dans plusieurs pays (Cuba, Jordanie, Kenya, Liban, Libéria, République arabe syrienne). Au sein de l'Organisation, ce soutien a servi à améliorer les systèmes d'audit et à élargir le dispositif anti-corruption d'ONU-Habitat. Au niveau national, l'Agence a apporté un ferme soutien au profilage urbain en République arabe syrienne afin de poursuivre l'évaluation des besoins dans les villes, en établissant la carte et la nature de l'impact de la crise syrienne et en se penchant sur la situation des personnes déplacées. Au Libéria, l'Agence a également apporté son soutien à un projet de développement d'une commission foncière axé sur les questions de régularisation et d'occupation des terres.

59. ONU-Habitat a signé, en septembre 2014, un accord de coopération avec la Banque africaine de développement en vue d'activités conjointes dans le domaine du logement.

60. La Banque latino-américaine de développement fait partie de la coalition qui appuie l'Initiative d'ONU-Habitat pour la prospérité des villes, qui concerne 17 villes de Colombie, et elle est le principal supporter de cette initiative dans cinq villes du Brésil, de l'Équateur, du Panama et du Pérou. Au Mexique, l'Institut du Fonds national pour le logement des travailleurs a apporté, aux côtés du Gouvernement mexicain, un soutien critique à l'Initiative pour la prospérité des villes dans 130 agglomérations.

61. ONU-Habitat participe à un projet financé par le Département australien des affaires étrangères et du commerce visant à améliorer les politiques foncières et la gestion des terres dans les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. L'Agence canadienne de développement international appuie, au Soudan du Sud, un projet ayant pour objectifs de renforcer les mécanismes de coordination des terres, à l'échelle de la nation et des états fédérés; de sensibiliser le public à la législation foncière; d'accroître les moyens dont dispose la Commission des terres du Soudan du Sud, en particulier pour l'aider à gérer les conflits au sujet des terres dans certains états; et d'améliorer l'administration des terres.

62. ONU-Habitat a également travaillé avec la Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire de l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique. La Banque était représentée à la septième session du Forum urbain mondial ainsi qu'à une réunion du Comité consultatif de l'Initiative « villes et changement climatique » d'ONU-Habitat.

## VII. Coopération avec les autorités locales

63. En plus de son engagement actif dans des initiatives impliquant des associations d'autorités locales, ONU-Habitat a continué de travailler directement avec les pouvoirs locaux. Aux fins de l'élaboration d'un programme urbain d'urgence après la catastrophe qui a dévasté les Philippines, elle a institué des partenariats formels avec les représentants officiels des pouvoirs locaux en vue de coordonner l'intervention humanitaire et le relèvement, avec l'appui de l'Arabie saoudite. Au Brésil, ONU-Habitat a travaillé avec l'Agence pour la planification métropolitaine de l'État de Sao Paulo sur la régularisation des établissements informels, l'amélioration des taudis et des bidonvilles et la gestion municipale. En Colombie, une proposition visant à définir une vision stratégique pour la ville de Bogota est en cours de préparation, avec la Chambre de commerce. ONU-Habitat a travaillé avec des villes d'El Salvador pour appuyer la planification urbaine municipale par le biais d'une coopération décentralisée et de conseils de politique générale sur la fourniture de services publics et l'utilisation des espaces publics.

64. ONU-Habitat a contribué, en étroite collaboration avec le Groupe de travail mondial des gouvernements régionaux et locaux, au programme de développement pour l'après-2015, en perspective d'Habitat III. En mars 2013, lors d'une réunion tenue à Istanbul (Turquie), les membres du Groupe de travail mondial ont approuvé la première série de priorités pour les gouvernements locaux et régionaux. Jusqu'ici, 171 villes ont exprimé leur soutien à l'objectif de développement urbain durable adopté par le Groupe de travail ouvert. Le Président du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies a autorisé un report du programme de travail thématique prévu de manière à appuyer l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et les préparatifs d'Habitat III. À la septième session du Forum urbain mondial, il a été décidé qu'une résolution serait présentée au Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-cinquième session pour cibler plus finement l'action du Comité afin qu'il puisse être mieux à même de contribuer à ces activités. Au niveau des projets, le Comité a élaboré un programme en collaboration avec le Centre international suédois pour la démocratie locale, en vue de mettre sur pied un programme de formation à l'intention des représentants officiels des pouvoirs locaux.

65. ONU-Habitat a poursuivi la relation qu'il entretient de longue date avec l'ICLEI – Pouvoirs locaux pour un monde durable, avec laquelle l'Organisation a mis en œuvre un projet visant à promouvoir des stratégies de développement urbain à faibles émissions dans les économies émergentes. L'ICLEI s'est également jointe aux initiatives du Sommet sur le climat, au Pacte des maires et à l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique.

66. L'Alliance des villes et ONU-Habitat ont travaillé à la préparation de plusieurs outils de développement urbain pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et le logement. Au niveau des pays, l'Alliance des villes a cofinancé une initiative visant à assurer la sécurité d'occupation aux habitants des bidonvilles en Ouganda, en utilisant le modèle social de domaine d'occupation. Ces travaux devraient être reproduits dans d'autres pays.

67. Dans la région arabe, ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation des villes arabes dans divers domaines : le suivi des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, l'élaboration d'une stratégie de logement et de développement urbain durable pour les pays arabes, et les préparatifs régionaux d'Habitat III.

68. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec l'association Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU). En novembre 2014, l'Organisation a signé un mémorandum d'accord avec sa Section pour le Moyen-Orient et l'Asie occidentale, qui encadrera leur coopération et leurs activités conjointes. La Section est un important partenaire d'ONU-Habitat pour les préparatifs régionaux d'Habitat III. ONU-Habitat travaille également en partenariat avec la Section africaine de l'association Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) pour faciliter la préparation des rapports nationaux d'Habitat III. Toutes les associations nationales de pouvoirs locaux ont été notifiées et mobilisées, et elles ont envoyé la documentation et l'information pertinentes à l'appui de leur participation et de leur contribution aux rapports de leurs pays respectifs.

69. ONU-Habitat a signé un mémorandum d'accord avec la Fédération des villes d'Amérique latine afin d'apporter une coopération technique concernant les piliers du nouveau programme urbain dont décidera Habitat III et à la définition de leur position sur le développement urbain durable dans la région. De même, l'Organisation a poursuivi ses travaux avec l'association régionale Mercociudades et la Fédération colombienne des municipalités.

## VIII. Coopération avec les organisations du secteur privé

70. ONU-Habitat a continué de s'associer aux organisations du secteur privé pour mener des stratégies visant à renforcer l'engagement et la contribution des entreprises aux activités de développement urbain. Un nouveau cadre normatif mis en place par ONU-Habitat a donné l'occasion d'élargir les partenariats participant aux activités techniques telles que la conception et la planification des villes (Siemens), les services urbains de base (Arcadis), le jeunesse et l'économie urbaine (Great North Korea Ltd.), le logement et l'amélioration des taudis et des bidonvilles (Lafarge) et les politiques et la législation urbaines (Booyoung Co. Ltd.). Ceci a également permis à ONU-Habitat de renforcer sa collaboration dans le cadre de projets de responsabilité sociale des entreprises dans des domaines tels que l'amélioration des taudis et des bidonvilles, la sécurité dans les villes, l'intervention après une catastrophe, et les questions intéressant les femmes et les jeunes dans les établissements humains (Fondation BASF).

71. Plusieurs partenaires du secteur privé ont appuyé les travaux d'ONU-Habitat sur le développement urbain du point de vue des technologies de l'information et des communications. Un accord de partenariat signé en mars 2014 avec la société Ericsson vise à mettre en place un programme conjoint qui explorera le rôle des technologies de l'information et des communications aux fins de l'urbanisation durable. Le partenariat entre l'Organisation et la compagnie de jeux vidéo Mojang aura pour but de mettre au point un outil qui devra permettre aux communautés de prendre part à la conception des espaces publics. Un mémorandum d'accord signé avec la société Microsoft en 2014 porte sur les projets conjoints de visualisation des données.

## IX. Coopération avec les organisations de la société civile

72. ONU-Habitat continue de mettre l'accent sur ses partenariats avec la société civile, y compris les organisations de jeunes et de femmes, qu'il s'agisse des politiques ou de l'exécution de projets. La table ronde des organisations de la société civile qui s'est tenue à l'occasion de la septième session du Forum urbain mondial, a réuni près d'un millier de partenaires. Ce fut l'une des manifestations les plus réussies du Forum, suscitant des échanges constructifs entre l'Organisation et ses partenaires. ONU-Habitat s'efforce de poursuivre sa mission et d'améliorer le sort des citoyens pauvres en mobilisant et en développant les compétences des organisations locales. Au niveau des projets, au total 958 accords ont été officiellement signés avec les organisations de la société civile, en tant que partenaires d'exécution, la plupart opérant aux niveaux régional et national. En Amérique latine, par exemple, les organisations de la société civile, locales et régionales, aident ONU-Habitat à mener à bien des initiatives favorisant la création d'entreprises par les jeunes et l'aménagement de l'espace public au Brésil; la prestation de services professionnels aux petites et moyennes entreprises en Colombie et la construction de logements en El Salvador. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ONU-Habitat mènent conjointement une initiative visant à mettre en place le premier pôle d'appui régional au logement au Panama, pour donner aux pays des conseils sur le logement ainsi que des conseils techniques en cas de crise humanitaire urbaine dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

73. En 2014, le Conseil consultatif de la jeunesse a joué un rôle normatif en consultant l'Organisation et en lui donnant des orientations pour ses activités, y compris la Campagne urbaine mondiale, le Campus des penseurs urbains et l'Assemblée mondiale de la jeunesse à la septième session du Forum urbain mondial. Le Conseil a également donné des avis autorisés au Fonds pour la jeunesse urbaine et son processus de sélection des subventions. Au niveau des projets, pendant la période considérée, le Fonds pour la jeunesse urbaine d'ONU-Habitat a appuyé 27 organisations de jeunes dans les États arabes, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Toutes se sont vues allouer des subventions pour mettre en œuvre des projets axés sur l'égalité des sexes, l'espace urbain, la législation et la gouvernance, ainsi que la réduction des risques et la réhabilitation.

74. De nombreuses organisations de la société civile ont aidé ONU-Habitat à lancer des initiatives mondiales, y compris pour le Réseau mondial d'outils fonciers, impliquant de multiples acteurs. Le projet de recherches sur les terres, mené à l'initiative de la jeunesse, a été lancé par ONU-Habitat en 2013, en partenariat avec le Réseau, afin de renforcer la base de données sur la jeunesse et les terres.

## X. Coopération avec les professionnels

75. ONU-Habitat continue de travailler avec le Forum des professionnels de l'habitat, une plateforme d'associations professionnelles internationales de praticiens de l'urbanisation mise en place dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

ONU-Habitat collabore aussi, dans le monde entier, avec les associations de planificateurs. Le Réseau mondial des planificateurs, l'Association des planificateurs du Commonwealth, la Société internationale des planificateurs urbains et régionaux (ISOCARP) et l'Association des Écoles africaines de planification se sont employés à promouvoir activement les principes de planification d'ONU-Habitat pour les zones urbaines. ISOCARP et l'Association des planificateurs du Commonwealth jouent un rôle important dans l'élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale. Au niveau régional, une collaboration a été établie avec l'Association des planificateurs des Caraïbes afin d'intensifier les échanges et d'offrir des possibilités de formation et aussi de stimuler la création d'associations nationales dans toute la région. La collaboration au niveau des pays s'est poursuivie grâce à plusieurs associations, notamment les associations nationales et locales de planification en Afrique du Sud, en Chine, en Italie, au Kenya et aux Pays-Bas. Cette collaboration a compris la participation aux forums sur le développement urbain, la planification et l'aménagement de l'espace public, organisés par les planificateurs.

## **XI. Coopération avec les milieux académiques et les instituts de recherche et de formation**

76. ONU-Habitat a continué de s'appuyer sur des partenariats avec les milieux académiques et les instituts de recherche et de formation du monde entier pour mener à bien son programme de travail. Par l'intermédiaire de l'Initiative des universités partenaires pour l'habitat, ONU-Habitat a organisé, avec les partenaires du Programme pour l'habitat, à la septième session du Forum urbain mondial, des stages de formation sur le développement urbain durable, l'Indice de la prospérité des villes, les inégalités de revenu dans les villes, l'amélioration des taudis à l'intérieur des villes et le logement des personnes défavorisées en Afrique. Dans le domaine de la planification urbaine, la collaboration a été élargie, durant la période considérée, par un partenariat avec un consortium de dix universités allemandes et un autre consortium de dix universités kényanes. De nombreuses institutions travaillent également avec ONU-Habitat par l'intermédiaire du Réseau mondial d'outils fonciers, dans toutes les régions.

77. Dans le domaine de la législation et de la gouvernance urbaines, ONU-Habitat travaille en partenariat avec l'Institut d'études juridiques avancées de l'Université de Londres sur des projets de formation et de renforcement des capacités, en vue de profiler le développement urbain en tant que composante essentielle du développement durable. ONU-Habitat a aussi entrepris de mettre au point un programme sur la législation et l'équité urbaines qui débouchera sur des programmes de licence et de maîtrise à l'Institut. Ce programme sera mis à la disposition d'autres parties prenantes, telles que les pouvoirs locaux, afin de renforcer les capacités concernant l'impact et l'importance de la législation urbaine dans le développement urbain durable. En outre, ONU-Habitat a développé sa base de données sur la législation urbaine, Urban Lex, dans le cadre de partenariats avec les instituts et départements de droit dans le monde entier.

## **XII. Coopération avec les parlementaires**

78. Suite à l'adoption de la Charte des Parlementaires mondiaux pour l'habitat par le Conseil de l'association, en avril 2013, ONU-Habitat a redoublé d'efforts auprès de ces derniers. C'est ainsi que les parlementaires se sont engagés à mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et qu'ils ont exprimé leur soutien aux futures grandes manifestations telles qu'Habitat III. En Amérique latine, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, basés à Mexico, et ONU-Habitat ont œuvré de concert ces deux dernières années pour promouvoir des stratégies urbaines intégrées afin de consolider les villes et d'encourager l'élaboration du thème « des villes durables » entre parlementaires.

## **XIII. Coopération avec les coalitions de multiples types de partenaires**

79. Au cours des deux années écoulées, ayant reconnu l'importance stratégique d'Habitat III pour donner davantage de visibilité au programme urbain, la Campagne urbaine mondiale s'est affirmée comme plateforme pour faire prendre conscience des défis posés par l'urbanisation durable et édifier un consensus en faveur du Nouvel agenda urbain. La Campagne urbaine mondiale mobilise 88 organisations et réseaux représentant tous les groupes de partenaires du Programme pour l'habitat. Sur ce total, 42 organisations se sont jointes à la Campagne en 2013-2014, dont 10 ont signé des mémorandums d'accord avec ONU-Habitat (9 partenaires principaux et 1 sponsor). À ses dixième et onzième réunions, tenues respectivement à Medellín (Colombie) et Caserta (Italie), le Comité directeur de la Campagne a proposé une feuille de route pour Habitat III.

80. Le Réseau mondial pour des villes plus sûres est une plateforme d'autorités locales et autres partenaires urbains engagés dans un dialogue et un débat sur la prévention de la criminalité dans les villes. La première réunion du Comité directeur du Réseau, tenue à New York en mars 2013, a conduit à l'intégration du programme pour des villes plus sûres dans les associations d'autorités locales, y compris Citynet, l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux et Metropolis.

81. ONU-Habitat travaille avec les partenaires du Programme pour l'habitat à la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025. Un examen global, comportant des évaluations régionales ainsi qu'une feuille de route pour l'établissement du document-cadre de la Stratégie, a été mené à bien. ONU-Habitat a signé un mémorandum d'accord avec l'organisation Habitat for Humanity International et a pris contact avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Europe, CESAP et CEPALC) pour apporter son concours à la formulation de stratégies régionales du logement. Dans le cadre de son programme de profilage du logement, ONU-Habitat a entrepris d'effectuer avec ses partenaires des analyses approfondies du secteur du logement, aux niveaux national et régional, en vue de définir des profils du logement à l'appui de la formulation des politiques nationales. L'Organisation coordonne aussi la mise en œuvre d'activités conjointes pour des logements écologiques et durables dans le cadre du Réseau mondial pour le logement durable.

82. Dans le contexte du Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité, ONU-Habitat a pris part, en juin 2013, à une réunion du Comité consultatif des gouvernements infranationaux sur la biodiversité. Le Comité a voté pour l'adoption de la planification de l'utilisation des terres comme l'une des trois priorités du programme triennal. Plus largement, à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Pyongyang en octobre 2014, le Comité consultatif a plaidé avec succès pour l'adoption d'une décision donnant la priorité à la planification spatiale urbaine et péri-urbaine. ONU-Habitat a également pris part au Sommet des villes et des pouvoirs infranationaux sur la biodiversité, qui s'est déroulé parallèlement à la douzième réunion, et qui a adopté la Déclaration de Gangwon sur la biodiversité pour un développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

83. Lancée en avril 2014, la Collaboration Medellin sur la résilience des villes inclut ONU-Habitat, le secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds mondial pour la prévention des catastrophes et le relèvement, la Banque interaméricaine de développement, la Fondation Rockefeller, 100 villes résilientes et le Groupe du C40 sur le leadership de l'action climatique dans les villes. La Collaboration a pour but de mobiliser les compétences pertinentes des organisations partenaires dans divers domaines clés.

84. La Conférence inaugurale sur le renforcement des partenariats pour un nouvel Agenda urbain pour l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2013, a rassemblé des représentants de 37 pays d'Afrique sub-saharienne. Durant la conférence, qui a duré trois jours, les partenaires du Programme pour l'habitat et les acteurs étatiques ont discuté des moyens de mettre en place une plateforme pour travailler ensemble à la poursuite d'une urbanisation pour l'Afrique. Des ministres ghanéens, nigériens et ougandais ont participé à la conférence.

## **XIV. Conclusions**

85. Les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et tous les partenaires du Programme pour l'habitat partagent la même inquiétude face aux défis posés par l'urbanisation et partagent aussi l'idée que l'urbanisation est une source d'opportunités. La création de coalitions réussies, la conjonction des efforts et la mobilisation des forces des partenaires doivent paver la voie qui mènera à Habitat III et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et du nouvel Agenda urbain. Les travaux menés par ONU-Habitat avec ses partenaires en 2013-2014 ont fait prendre conscience de la centralité des préoccupations en matière de développement urbain durable à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies et de la nécessité de mobiliser de nouveaux partenaires de manière à élargir la coalition indispensable pour pousser de l'avant le nouvel Agenda urbain. Les succès décrits ci-dessus démontrent qu'ONU-Habitat est à même de remplir son mandat, qui est de conduire le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs du développement urbain durable après 2015.